

ETATS FINANCIERS EU-IFRS

1.	Informations générales	2
1.1.	Identification	2
1.2.	Conseil d'administration	2
1.3.	Commissaire	2
1.4.	Activités et mission	2
2.	Etats financiers	
2.1.	Etat de situation financière	3
2.2.	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	4
2.3.	Etat des variations des capitaux propres	4
2.4.	Tableau des flux de trésorerie	5
3.	Méthodes comptables	
3.1.	Bases de préparation des états financiers	6
3.2.	Résumés des principales méthodes comptables	
3.2.1.	Mise en équivalence de la participation dans UCB	6
3.2.2.	Emprunts bancaires	7
3.2.3.	Couverture de flux de trésorerie	7
3.2.4.	Impôts sur le résultat	8
3.2.5.	Principales méthodes comptables d'UCB	8
3.3.	Jugements, estimations comptables et hypothèses	9
3.4.	Première application des amendements des anciennes normes	10
3.5.	Effet de l'application future des nouvelles normes publiées	10
4.	Notes	
4.1.	Participation dans UCB	
4.1.1.	Valeur comptable	12
4.1.2.	Augmentation de la participation	12
4.1.3.	Quote-part dans les autres éléments du résultat global	12
4.1.4.	Juste valeur	12
4.1.5.	Concert	13
4.1.6.	Informations financières résumées concernant UCB	13
4.2.	Instruments financiers	
4.2.1.	Instruments financiers par catégorie	13
4.2.2.	Risques liés aux instruments financiers	14
4.2.3.	Justes valeurs des instruments financiers	14
4.2.4.	Paievements d'avance	15
4.2.5.	Trésorerie et équivalents	15
4.2.6.	Emprunts bancaires	15
4.2.7.	Dérivés	17
4.2.8.	Autres créditeurs	18
4.3.	Impôts sur le résultat	
4.3.1.	Actifs et passifs d'impôt différé	18
4.3.2.	Variations des passifs nets d'impôt différé	19
4.3.3.	Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable	19
4.4.	Frais généraux	20
4.5.	Résultat par action	20
4.6.	Dividendes	20
4.7.	Gestion du capital	20
4.8.	Transactions avec les parties liées	21

Les états financiers EU-IFRS de Financière de Tubize sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par une résolution du conseil d'administration du 21 février 2018 et seront communiqués à l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2018.

1. Informations générales

1.1. Identification

DENOMINATION: Financière de Tubize
Forme juridique: Société Anonyme
Adresse: Allée de la Recherche 60, 1070 Anderlecht, Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>

Numéro d'entreprise

BE 0403 216 429

ETATS FINANCIERS EU-IFRS à communiquer à l'assemblée générale du

25/04/2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2017

 au

31/12/2017

Exercice précédent du

01/01/2016

 au

31/12/2016

1.2. Conseil d'administration

François Tesch, président du conseil d'administration, Route de Bettembourg 45 boîte A, L-1899 Luxembourg

NV Vauban (BE0838.114.246), membre du conseil d'administration, Rue Ducale 47-49, B-1000 Bruxelles, représentée par Gaëtan Hannecart

Arnoud de Pret, membre du conseil d'administration, Château de Durnal, Rue de Mianoye 36, B-5530 Yvoir
Cyril Janssen, membre du conseil d'administration, Rue des Mélèzes 29, B-1050 Ixelles

Charles-Antoine Janssen, membre du conseil d'administration, Claire Colline, Chaussée de Bruxelles 110, B-1310 La Hulpe

Nicolas Janssen, membre du conseil d'administration, Avenue Ernest Solvay 110, B-1310 La Hulpe

Evelyn du Monceau, membre du conseil d'administration, Avenue des Fleurs 14, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre

Fiona de Hemptinne, membre du conseil d'administration, Fairlawn Grove 20, W4 5EH London, UK

Cédric van Rijckevorsel, membre du conseil d'administration, Chipstead Street 37, SW6 3S3 London, UK

Cynthia Favre d'Echallens, membre du conseil d'administration, Route d'Ottignies 74A, B-1380 Lasne

1.3. Commissaire

Mazars Réviseurs d'entreprises (BE 0428 837 889), commissaire (Registre IRE n° B00021), Avenue Marcel Thiry 77/4, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Xavier Doyen (Registre IRE n° A01202)

1.4. Activités et mission

Financière de Tubize (la « Société ») est une société holding cotée sur Euronext Brussels sous le code ISIN TUB BE0003823409, qui détient et gère une participation de 68.076.981 actions d'UCB, représentant 35,00% du total des actions émises par UCB, une société biopharmaceutique établie en Belgique et dont les actions sont également cotées sur Euronext Bruxelles. Financière de Tubize est l'actionnaire de référence d'UCB.

La mission de Financière de Tubize est de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en soutenant, en tant qu'actionnaire de référence stable, une croissance durable du projet industriel d'UCB.

Pour tout renseignement sur UCB : www.ucb.com

Cyril Janssen
Membre du conseil d'administration

Evelyn du Monceau
Membre du conseil d'administration

2. Etats financiers

2.1. Etat de la situation financière

€ 000			
31 décembre	Notes	2017	2016
Participation dans UCB	4.1.1.	2.309.844	2.222.130
Actifs non-courants		2.309.844	2.222.130
Paievements d'avance	4.2.4.	33	27
Trésorerie et équivalents	4.2.5.	1.452	662
Actifs courants		1.485	689
Actifs		2.311.329	2.222.819
Capitaux propres		2.115.676	1.957.555
Emprunts bancaires	4.2.6.	140.000	141.000
Dérivés	4.2.7.	741	1.765
Impôts différés	4.3.1.	-	19.464
Passifs non-courants		140.741	162.229
Emprunts bancaires	4.2.6.	52.144	99.997
Dérivés	4.2.7.	2.252	2.562
Autres créditeurs	4.2.8.	516	476
Passifs courants		54.912	103.035
Passifs		195.652	265.264
Capitaux propres et passifs		2.311.329	2.222.819

2. Etats financiers

2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Notes	2017	2016
RESULTAT NET			
Quote-part dans le résultat net d'UCB		272.233	187.423
Charges d'emprunts bancaires	4.2.6.	-5.118	-6.747
Produits financiers non récurrents	4.2.8.	-	302
Frais généraux	4.4.	-941	-677
Résultat avant impôts		266.174	180.301
Impôt sur le résultat	4.3.2.	19.760	885
Résultat net		285.934	181.186
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Quote-part, après impôt, des autres éléments du résultat global d'UCB			
Ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4.1.3.	3.288	-32.173
Ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies	4.1.3.	-91.949	-19.817
Autres composants, après impôt, des autres éléments du résultat global, qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Couvertures de flux de trésorerie	4.2.7.	1.583	237
Total des autres éléments du résultat global		-87.078	-51.753
RESULTAT GLOBAL		198.856	129.433
Résultat net attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Propriétaires de la société mère		285.934	181.186
Résultat global attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Propriétaires de la société mère		198.856	129.433
Résultat par action (en €)			
De base et dilué	4.5.	6,42	4,07

2. Etats financiers

2.3. Etat des variations des capitaux propres

	Capital et prime d'émission	Perpétuel subordonné	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2016	236.225	103.920	1.666.835	-104.268	-23.629	44.912	15.058	-11.166	19.427	1.947.314
Répartition de l'effet de l'augmentation de la participation fin 2015		2.673	-1.286	-2.682	-608	1.655	388	-140		0
Dividendes			-22.274							-22.274
Résultat global										
– Bénéfice			181.186							276.976
– Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB					-32.173	-18.120	-312	-1.385		-51.990
– Couverture de flux de trésorerie			-839							-839
– Ajustements de reclassement			1.076							1.076
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB			181.423		-32.173	-18.120	-312	-1.385		129.433
– Paiements fondés sur des actions			18.601							18.601
– Transferts dans les réserves		1.791	-4.316	5.765	-3.240	19.427			-19.427	0
– Actions propres				-1.310						-1.310
– Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-1.764							-1.764
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		-106.354	12.521	4.455	-3.240	19.427			-19.427	-92.618
Solde au 31/12/2016	236.225	0	1.833.036	-102.256	-59.596	47.726	15.099	-12.679	0	1.957.555

	Capital et prime d'émission	Perpétuel subordonné	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2017	236.225	0	1.833.036	-102.256	-59.596	47.726	15.099	-12.679	0	1.957.555
Dividendes			-23.165							-23.165
Résultat global										
– Bénéfice			285.934							285.934
– Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB					3.288	-127.308	-4.509	39.868		-88.661
– Couverture de flux de trésorerie			1.030							1.030
– Ajustements de reclassement			553							553
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB			287.517		3.288	-127.308	-4.509	39.868		198.856
– Paiements fondés sur des actions			23.155							23.155
– Transferts dans les réserves			-17.383	17.383						-
– Actions propres				-45.715						-45.715
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB			5.772	-28.332	-	-	38	-17		-22.561
Solde au 31/12/2017	236.225	-	2.108.415	-130.844	-56.459	-79.463	10.629	27.173	-	2.115.676

2. Etats financiers

2.4. Tableau des flux de trésorerie

€ 000	Notes	2017	2016
Rémunérations administrateurs & jetons de présence		-377	-110
Rémunération directeur		-161	-152
Rémunération commissaire		-6	-8
Honoraires prestataires de services		-53	-88
Cotisations		-113	-139
Paieement de services		-91	-111
Paieement de frais		-9	-12
Don		-25	-20
Avances		-	5
Paieement d'impôts indirects		-70	-63
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-905	-698
Dividendes reçus		78.289	74.884
Intérêts reçus		-	-
Précompte mobilier		-	5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		78.289	74.889
Dividendes versés		-23.165	-22.272
Intérêts et commissions payés		-4.422	-6.487
Remboursement d'emprunts bancaires		-152.000	-49.000
Avances sur lignes de crédit		103.000	3.672
Paieement dividendes années antérieures		-6	-7
Rachat d'actions propres		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-76.593	-74.094
Total des flux de trésorerie		791	97
Trésorerie et équivalents début de période	4.2.5.	662	565
Trésorerie et équivalents fin de période	4.2.5.	1.452	662

Voy également l'annexe 4.2.6. qui reprend les informations requises par les amendements à la norme IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir.

3. Méthodes comptables

3.1. Bases de préparation des états financiers

Afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB.

Les états financiers EU-IFRS sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour évaluer la juste valeur, d'une part, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et, d'autre part, en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Toutes les données d'entrée sont classées selon les trois niveaux suivants:

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour d'actifs ou de passifs identiques

Niveau 2 – données d'entrée, autres que celles du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement

Niveau 3 – données non observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente, la Société évalue à chaque date de clôture à quel moment, le cas échéant, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie s'est produit.

La Société fournit les informations concernant les justes valeurs (voy. note 4.2.3.) sur base des postes présentés dans l'état de situation financière.

Distinction entre les éléments courants et non courants

Dans l'état de la situation financière, les éléments courants et non courants sont présentés séparément.

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsqu'il se compose de trésorerie ou équivalents, ou lorsque la Société s'attend à réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque la Société s'attend à régler le passif dans les douze mois suivant la date de clôture ou lorsque le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture et la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont toujours classés en non courants.

3.2. Résumé des principales méthodes comptables

3.2.1. Mise en équivalence de la participation dans UCB

La Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée selon la définition de la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation dans UCB au coût et ensuite à l'ajuster pour prendre en compte les changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Par coût, il faut entendre, soit le prix d'acquisition (le prix d'achat et toutes dépenses directement attribuables à l'acquisition), soit la valeur d'apport. Tout excédent du coût de la participation sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables d'UCB (le goodwill) est inclus dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la Société augmente sa participation dans UCB, pour autant que celle-ci soit toujours une entreprise associée, le coût d'acquisition de la participation supplémentaire est ajouté à la valeur comptable de la participation existante. L'augmentation de la participation est répartie entre, d'une part, le goodwill supplémentaire, et d'autre part, la quote-part supplémentaire dans la juste valeur des actifs nets d'UCB à la date de l'augmentation de la participation. Le goodwill existant n'est pas réévalué.

Des changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB peuvent se produire si le pourcentage de la participation de la Société dans UCB change (« changements de type 1 ») ou, sans qu'il y ait des modifications apportées au pourcentage de la participation, en cas de changements dans l'actif net d'UCB qui sont attribuables Tubize (« changements de type 2 »). L'effet des changements de type 1 est comptabilisé dans l'état des variations de capitaux propres. L'effet des changements de type 2 est comptabilisé comme suit: la quote-part de la Société dans les profits et pertes d'UCB figure au résultat net dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB est constatée dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; et sa part dans les autres changements de l'actif net d'UCB est comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, chaque fois qu'il existe une indication objective que la participation risque d'être dépréciée, la Société procède à un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable de la participation (y compris le goodwill qui ne fait pas l'objet de test individuel de dépréciation) à sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur égale à la différence entre les deux valeurs est comptabilisée à charge du résultat net.

3.2.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par les remboursements effectués par la Société au profit de la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme l'extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus), escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme l'extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

3.2.3. Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, lors de la conclusion de la couverture et ensuite de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêt ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêt, qui ont satisfait au test d'efficacité et ont été désignés en tant qu'instrument de couverture, sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transaction imputables à ces swaps sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés ensuite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la Société révoque la désignation

en tant que couverture. A partir de la date de l'interruption de la relation de couverture, les variations de la juste valeur du swap sont enregistrées en résultat net et le prix net cumulé du swap à cette date est comptabilisé comme suit: (i) la partie qui correspond à la couverture des flux de trésorerie pour lesquels la Société ne s'attend plus qu'ils se réalisent (surplus de couverture) est reclassée des capitaux propres et comptabilisée à charge du résultat net de la période au cours de laquelle l'interruption a eu lieu, et (ii) le solde est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net sur la durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés.

La classification du prix net des swaps de taux d'intérêt entre non-courant et courant est effectuée sur base des montants notionnels pondérés. Les intérêts courus sont classés comme courants.

Les intérêts courus à payer et à recevoir d'un même swap sont compensés dans l'état de la situation financière. Il en va de même pour les produits et charges d'intérêts dans l'état du résultat net.

3.2.4. Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur la base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite si et dans la mesure où il est improbable que la Société disposerait de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non courants.

3.2.5. Principales méthodes comptables d'UCB

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un effet sur la situation financière et les résultats de la Société.

3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses

L'établissement des états financiers EU-IFRS nécessite de la part du conseil d'administration l'application de jugements, d'estimations comptables et d'hypothèses qui affectent les montants présentés. Les jugements, hypothèses et estimations clés sont, le cas échéant, expliqués dans les notes pertinentes.

3.4. Première application des amendements des normes

La société a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2017. Le groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2017. Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice:

- améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (publié par l'IASB en décembre 2016). L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur des principes comptables appliqués au sein du groupe ;
- amendements à la norme IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir (publié par l'IASB en janvier 2016) ;
- amendements à la norme IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (publié par l'IASB en janvier 2016) ;

3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées

Les nouvelles normes IFRS qui ont été publiées et approuvées par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas encore obligatoire en 2017, sont discutées ci-après. Le cas échéant, la Société adoptera ces nouvelles normes et interprétations lorsque leur application est obligatoire. Il est fait également référence à la note d'UCB en la matière; par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront influencés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB. Il s'agit des textes suivants :

Textes approuvés par l'EFRAG :

- Amélioration annuelle des normes IFRS – cycle 2014-2016 (applicable à partir du 1/1/2018). Aucun impact n'est pressenti par ces améliorations annuelles ;
- Amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat" : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (applicable à partir du 1/1/2018). La société n'ayant pas de pertes latentes ces amendements sont sans impact ;
- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance "Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4" (applicable à partir du 1/1/2018). La norme sur les contrats d'assurance n'est pas applicable à la société ;
- IFRS 16 contrats de location (applicable à partir du 1/1/2019). La société n'est pas partie prenante à des contrats de location; et par conséquent l'application de cette norme sera sans impact pour la société ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (applicable à partir du 1/1/2018) et Clarification d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La société ne tire pas de revenus de contrats conclus avec des clients ; et par conséquent l'application de cette norme sera sans impact pour la société ;
- IFRS 9 - Instruments financiers (applicable à partir du 1/1/2018). La société a des instruments financiers (emprunts et instruments dérivés). Toutefois l'application de la norme IFRS 9 n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles ;

Textes n'ayant pas encore été approuvés par l'EFRAG :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable à partir du 1/1/2021). Cette norme n'est pas applicable à la société ;
- IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (applicable à partir du 1/1/2018). Cette interprétation n'aura pas d'impact sur la société étant donné l'absence de transactions en monnaies étrangères ;
- IFRIC 23 : Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat (applicable à partir du 1/1/2019). La société n'anticipe pas d'impact de l'application de cette interprétation ;
- Amendements à la norme IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (applicables à partir du 1/1/2018). Cet amendement ne devrait pas impacter la société étant donné l'absence de transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;

- Amendements à la norme IAS 40 : Transfert des immeubles de placement (applicables à partir du 1/1/2018). Ces amendements ne s'appliquent pas à la société étant donné qu'elle ne dispose pas d'immeuble de placement ;
- Amendements à la norme IFRS 9 : « *Prepayment features with negative compensation* (applicables à partir du 1/1/2019). Ces amendements n'impacteront pas la société étant donné qu'elle ne noue pas de transactions visées par ces amendements ;
- Amendements à la norme IAS 28 : Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et co-entreprises (applicable à partir du 1/1/2019). Ces amendements traitent des éventuelles dépréciations des intérêts dans des entreprises associées et co-entreprises. L'application de ces amendements ne devrait pas impacter la société compte tenu de l'absence d'indicateur d'une dépréciation de valeur de la participation de la société dans UCB ;
- Courant février 2018, l'IASB a également publié des amendements à la norme IAS 19, qui traitent des avantages au personnel. La société n'employant pas de personnel, l'application de ces amendements sera sans impact ;
- Amélioration annuelle des normes IFRS – cycle 2015-2017 (applicable à partir du 1/1/2019). Aucun impact n'est pressenti par ces améliorations annuelles.

4. Notes

4.1. Participation dans UCB

4.1.1. Valeur comptable

€ 000	Quote-part dans l'actif net d'UCB		Goodwill		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Au 1^{er} janvier	2.014.691	2.051.104	207.439	207.439	2.222.130	2.258.543
Distribution	-78.289	-74.885	-	-	-78.289	-74.885
Augmentation de la participation (note 4.1.2.)	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	272.233	187.423	-	-	272.233	187.423
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 4.1.3.)	-88.661	-51.990	-	-	-88.661	-51.990
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB ¹	-22.561	-92.618	-	-	-22.561	-92.618
Modifications au pourcentage de la participation suite à la variation des actions propres détenues par UCB	4.991	-4.343	-	-	4.991	-4.343
Au 31 décembre	2.102.405	2.014.691	207.439	207.439	2.309.844	2.222.130

4.1.2. Augmentation de la participation

Pour rappel, la Société avait en 2015 procédé à l'acquisition de 1.706.981 actions UCB pour un montant de € 137.752k. Le goodwill avait été calculé sur la base de l'actif net consolidée d'UCB au 31 décembre 2015 (date la plus proche aux acquisitions et à laquelle des informations consolidées sur UCB étaient publiquement disponibles), qui constituait une bonne approximation de la somme des justes valeurs de ses différents composants.

4.1.3. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2017			2016		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	9.758	-6.470	3.288	38.590	6.417	-32.173
- Réévaluation des obligations au titre de plans de pension à prestations définies	9.758	-6.470	3.288	-38.590	6.417	-32.173
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	-91.949	-	-91.949	19.817	-	-19.817
- Ecart de conversion	-127.308	-	-127.308	-18.120	-	-18.120
- Résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente	-4.509	-	-4.509	-312	-	-312
- Part efficace sur couverture de flux de trésorerie	39.868	-	39.868	-1.385	-	-1.385
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	-82.191	-6.470	-88.661	-58.407	6.417	-51.990

4.1.4. Juste valeur

31 décembre	2017	2016
Nombre d'actions UCB	68.076.981	68.076.981
Cours de bourse UCB (€)	66,18	60,91
Juste valeur de la participation dans UCB (€ 000)	4.505.335	4.146.569
Valeur comptable (€ 000)	2.309.844	2.222.130
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable (€ 000)	2.195.491	1.924.439

¹ Pour un détail par rubrique des capitaux propres, voir l'état des variations de capitaux propres

4.1.5. Concert

La Société agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung. Les participations du concert peuvent être résumées comme suit au 31 décembre 2017 :

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2017	2016	2017	2016
Financière de Tubize	68.076.981	68.076.981	35,00	35,00
Schwarz Vermögensverwaltung	2.021.404	2.021.404	1,04	1,04
Total	70.098.385	70.098.385	36,04	36,04

Le 19 janvier 2018, la Société a reçu confirmation de Schwarz Vermögensverwaltung de la terminaison de l'accord de participation en concert. Conformément à l'article 14 du loi du 2 Mai 2007, la Société a établi une déclaration de transparence à UCB le 25 janvier 2018.

4.1.6. Informations financières résumées concernant UCB

Etat résumé de la situation financière

€ 000 000	2017	2016
31 décembre		
Actifs non courants	7.222	7.881
Actifs courants	2.677	2.330
Passifs non courants	-2.213	-2.317
Passifs courants	-1.950	-2.418
Capitaux propres	5.736	5.477
Intérêts minoritaires	-77	-107
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	5.812	5.584

Etat résumé du résultat global

€ 000 000	2017	2016
Chiffre d'affaires	4.530	4.146
Bénéfice des activités poursuivies	770	564
Bénéfice des activités abandonnées	1	-22
Autres éléments du résultat global	-233	-147
Résultat global	538	395

Réconciliation des informations financières résumées à la valeur comptable de la participation

€ 000 000	2017	2016
31 décembre		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	5.813	5.584
Participation de la Société ²	36,1706%	36,0812%
Quote-part de la Société dans les capitaux propres d'UCB	2.103	2.015
Goodwill sur acquisition	207	207
Valeur comptable de la participation dans UCB	2.310	2.222

4.2. Instruments financiers

4.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Paiements d'avance	33	27	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	1.452	662	-	-	-	-
Emprunts bancaires	-	-	-192.144	-240.997	-	-
Dérivés	-	-	-	-	-2.993	-4.327
Autres créiteurs	-	-	-516	-476	-	-
Total	1.485	689	-192.660	-241.473	-2.993	-4.327

² Pour le calcul du pourcentage, les 6.294.677 actions propres détenues par UCB au 31/12/2017 sont exclues du dénominateur

4.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe. Elle suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts. Les justes valeurs au 31 décembre 2017 sont reprises à la note 4.2.3.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottant. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) afin de se couvrir contre le risque d'une augmentation de taux d'intérêt. La Société suit en permanence l'évolution des marchés de taux d'intérêt et prend des mesures de couverture en fonction de l'appréciation des risques. La situation des emprunts bancaires et de leur couverture au 31 décembre 2017 est reflétée dans les notes 4.2.6. et 4.2.7.

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts sont reprises à la note 4.2.6. La Société considère que les flux de dividendes d'UCB et, en tant que de besoin, le recours aux nouvelles lignes de crédit permettra d'effectuer les remboursements planifiés pour les emprunts contractés à ce jour.

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Le tableau ci-après compare pour chaque catégorie d'instruments financiers les valeurs comptables et les justes valeurs:

€ 000 31 décembre	Niveau des données d'entrée dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2017	2016	2017	2016
Paiements d'avance	-	33	27	33	27
Trésorerie et équivalents	-	1.452	662	1.452	662
Emprunts bancaires	2	-192.144	-240.997	-192.144	-242.399
Dérivés	2	-2.993	-4.327	-2.993	-4.327
Autres créditeurs	-	-516	-476	-516	-476

Les justes valeurs des paiements d'avance, de la trésorerie et équivalents, et des autres créditeurs se rapprochent des valeurs comptables en raison des échéances proches de ces instruments.

Les justes valeurs des emprunts à taux flottant se rapprochent des valeurs comptables car les taux flottants reflètent les taux de marché à court terme.

La Société utilise une technique d'actualisation pour déterminer les justes valeurs de ses emprunts à taux fixe. Selon cette technique la juste valeur se calcule par l'actualisation des flux futurs d'intérêts et de remboursements en capital au moyen d'un taux d'actualisation qui correspond au taux d'emprunt de la Société à la date de clôture. Ce taux est basé sur des données d'entrée observables de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les taux du marché et les données d'entrée pour la marge.

Au 31 décembre 2017, tous les emprunts en cours sont à taux flottant.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des swaps d'intérêt de couverture. Ces techniques comprennent des modèles d'actualisation et incorporent des données d'entrée observables du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les courbes de taux d'intérêt et les données d'entrée pour la marge.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a pas eu de transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre.

4.2.4. Paiements d'avance

€ 000 31 décembre	2017	2016
Charges à reporter		
- Primes d'assurance	17	17
- Gestion d'assurances	2	1
- Portail du conseil d'administration	15	9
Total	33	27

4.2.5. Trésorerie et équivalents

€ 000 31 décembre	2017	2016
Dépôts à vue	1.452	661
Dépôts à court terme	-	1
Total	1.452	662

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements à trois mois au plus qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.2.6. Emprunts bancaires

Valeurs comptables

€ 000 31 décembre	Non courant		Courant		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Emprunts à taux flottant	-140.000	-141.000	-52.000	-40.000	-192.000	-181.000
Emprunt à taux fixe	-	-	-	-60.000	-	-60.000
Frais de restructuration	-	-	-	393	-	393
Intérêts courus	-	-	-144	-356	-144	-356
Commissions de réservation courues	-	-	-	-34	-	-34
Total	-140.000	-141.000	-52.144	-99.997	-192.144	-240.997

Au 31 décembre 2017, les lignes confirmées de € 193 millions étaient utilisées à concurrence de € 192 millions. La marge disponible sur lignes confirmées s'élevait à € 1 million au 31 décembre 2017.

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances fixes d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

Les frais de restructuration des dettes en 2009 (€ 9.252k) sont amortis sur la durée résiduelle des emprunts comme une composante des charges d'emprunts bancaires. Un montant de € 259k (net d'impôt différé) a été acté en 2017. Il n'y a plus de montant à amortir au 31 décembre 2017.

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice 2017

€ 000	Lignes confirmées	Utilisées			Disponibles
		Flottant	Fixe	Total	
01/01/2017 Ouverture	293.000	-181.000	-60.000	241.000	16.000
Mai Remboursement avances		52.000		-52.000	52.000
Utilisation nouvelle ligne		-36.000		36.000	
Septembre Nouvelles avances		-67.000		67.000	-67.000
Remboursement crédit	-100.000	40.000	60.000	-100.000	-
31/12/2017 Clôture	193.000	-192.000	-	192.000	1.000

Le dividende reçu d'UCB en mai 2017 a été utilisé pour rembourser € 52 millions d'avances. En mai, la société a fait appel à la ligne de crédit de € 36 millions conclue en septembre 2016 et utilisable pendant la période du 30 septembre 2017 jusqu'au 15 mai 2018. En septembre, de nouvelles avances ont été octroyées à la société, ce qui lui a permis de procéder au remboursement de € 100 millions de crédit.

Echéances contractuelles

€ 000	Flottant	Total
15/08/2018	-36.000	-36.000
30/06/2019	-52.500	-52.500
30/06/2020	-52.500	-52.500
06/11/2021	-52.000	-52.000
	-193.000	-193.000

Le remboursement en une seule fois du montant de € 36 millions, au 15 août 2018, sera financé par des revenus en dividendes attendus d'UCB au titre de l'exercice 2017. A ce remboursement contractuel de € 36 millions, un remboursement non contractuel de € 16 millions est également prévu courant 2018.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 5.250.000 actions UCB au 31 décembre 2017. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 178.101k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les sûretés relatives aux emprunts bancaires doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 157% de l'encours; au 31 décembre 2017, le ratio se situe à 181%
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 31 décembre 2017, le ratio se situait à 4,26%
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base BEGAAP) doit être supérieur à 70%; au 31 décembre 2017, le ratio s'élève à 87,32%.

Gestion du risque de flux de trésorerie

La majorité des emprunts bancaires (€ 192 millions au 31 décembre 2017) est structurée sous forme de crédits roll-over avec des avances à court terme et à taux flottant. Les risques de flux de trésorerie liés à ces emprunts sont, au 31 décembre 2017, partiellement couverts par un swap de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle de € 55 millions, qui convertit la partie des emprunts correspondant à la valeur notionnelle du en emprunts à taux fixe jusqu'à leurs échéances. Comptablement, la comptabilité de couverture a été cessée pour ce swap et les emprunts sous-jacents depuis le 1^{er} janvier 2015.

De plus, afin de se protéger contre le risque d'une augmentation future des taux d'intérêt, la Société a décidé de couvrir, à partir d'octobre 2017, l'entièreté de ses dettes à taux flottant. A cette fin, la Société a contracté, en mars 2016, deux swaps à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions, qui seront entièrement amortis vers mi-mai 2021. Les deux swaps ont été désignés en tant qu'instruments de couverture des risques de flux de trésorerie résultant des emprunts bancaires à taux variable. L'efficacité de la couverture a été documentée et la comptabilisation de couverture est appliquée.

Voy note 4.2.7. pour des informations supplémentaires concernant la comptabilisation des swaps.

Charges d'emprunts bancaires

€ 000	2017	2016
Charges d'intérêts	-4.591	-5.405
Commissions de réservation	-120	-40
Amortissement des frais de restructuration	-393	-1.302
Variation du prix net d'un IRS non désigné en tant qu'instrument de couverture (voy.	850	1.638
Part non efficace des IRS de couverture (voy. 4.2.7.)	-27	-8
Ajustements de reclassement (voy. 4.2.7.)	-837	-1.630
Total	-5.118	-6.747

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 5.405k en 2016 à € 4.591k en 2017, compte tenu de la diminution de l'encours moyen d'endettement de € 256 millions en 2016 à € 206 millions en 2017. Grâce au maintien des conditions de marché favorables et une gestion active des dettes bancaires, le coût moyen de l'endettement est stable en 2017 et est de l'ordre de 2.23% (2.11% en 2016). Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux flottant se situent, au 31 décembre 2017, entre 0,471% et 0,80%.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 120k en 2017 (€ 40k en 2016). La commission se situe à 0,28% au 31 décembre 2017.

4.2.7. Dérivés

€ 000	IRS désignés comme instruments de couverture		IRS non désigné comme instrument de couverture		Total IRS	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
31 décembre						
Montants notionnels	139.000	139.000	55.000	40.000	194.000	179.000
Juste valeur totale	-870	-881	-2.123	-3.446	-2.993	-4.327
Non-courant	-532	-881	-209	-884	-741	-1.765
Courant	-338	-	-1.914	-2.562	-2.252	-2.562
Intérêts courus	-75	-	-1.219	-858	-1.294	-858
A payer	-75	-	-1.219	-855	-1.294	-855
A recevoir	-	-	-	-3	-	-3
Prix net	-795	-881	-904	-2.588	-1.699	-3.469
Impôt différé (v. 4.3.1.)	-	34	-	100	-	134
Prix net, après impôts	-795	-847	-904	-2.488	-1.699	-3.335
Prix net, après impôts, au terme de la période précédente	-847	-	-2.488	-	-3.335	-
Gains/Pertes (-) au cours de la période, après impôts	52	-	1.584	-	1.636	-
Repris en résultat net	27	-	-90	-	-63	-
Gains/pertes (-) au cours de la période	27	-	747	-	774	-
Ajustement de reclassement	-	-	-837	-	-837	-
Repris en autres éléments du résultat global	25	-	837	-	862	-
Gains/pertes (-) au cours de la période	25	-	-	-	25	-
Ajustement de reclassement	-	-	837	-	837	-

Au 31 décembre 2017, les dérivés dans les livres de la Société consistaient en trois swaps de taux d'intérêt (recevoir flottant, payer fixe) conclus à des fins de couverture des risques de flux de trésorerie liés aux emprunts bancaires à taux flottant. Les encours de valeurs notionnelles de ces swaps s'élevaient à respectivement € 55 millions, € 82 millions et € 57 millions au 31 décembre 2016.

Swap comptablement non désigné comme instrument de couverture – Pour le swap de € 55 millions, la comptabilité de couverture a été cessée depuis le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, toutes les variations de la juste valeur de ce swap sont enregistrées en résultat net. Un montant de € 850k a été comptabilisé au profit du résultat de l'année 2017 (crédit aux charges d'emprunts bancaires). Le solde du prix net cumulé au 1^{er} janvier 2015 (€-6.452k) est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net (charges d'emprunts bancaires). La partie correspondante au surplus de couverture a été comptabilisée immédiatement à charge du résultat net du premier semestre 2015. Le solde (€-5.534k) est reclassé sur la

durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés. Le montant reclassé au cours de l'exercice 2017 s'élève à € 837k. Au 31 décembre 2017, il reste un montant à reclasser de € 585k.

€ 000	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Montant notionnel	55.000	40.000	15.000
Juste valeur totale	-2.123	-3.446	1.323
Intérêts courus	-1.219	-855	-364
Prix net	-904	-2.591	1.687
Impôt différé (v. 4.3.1.)	-	100	
Profit			1.587

Swaps comptablement désignés comme instrument de couverture – Il s'agit de deux swaps d'intérêt à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions. La comptabilisation de couverture est appliquée. La variation des justes valeurs des swaps (€ 38k) est enregistrée dans les autres éléments du résultat global, à l'exception d'un montant de € -27k correspondant à la partie non efficace de la couverture.

4.2.8. Autres créditeurs

€ 000	2017	2016
31 décembre		
Fournisseurs et factures à recevoir	-80	-34
Coupons non encaissés des années précédentes	-436	-442
Total	-516	-476

En 2016, la provision pour coupons non encaissés a été réévaluée sur la base des principes évoqués par la Commission des Normes Comptables dans son avis 2016/12 relatif aux dettes prescrites et sur la base d'une analyse juridique concernant les délais de prescription applicables. L'ajustement de la provision (reprise de € 303k) a été comptabilisé comme un produit financier non-récurrent dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

4.3. Impôts sur le résultat

4.3.1. Actifs et passifs d'impôt différé

€ 000	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
31 décembre						
Réserves UCB SA	-	-19.464	-	-19.464	-	-
Solde non amorti des frais de restructuration	-	-134	-	-134	-	-
Passifs d'impôt différé	-	-19.598	-	-19.598	-	-
Dérivés	502	1.179	-	134	502	1.045
Crédits d'impôts non utilisés	39.648	45.621	-	-	39.648	45.621
Actifs d'impôt différé	40.123	46.800	-	134	40.123	46.666
Passifs nets d'impôt différé				-19.464		

La norme IAS 12 prescrit la comptabilisation d'un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables. Cette disposition s'applique également aux bénéfices reportés d'UCB sauf si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera. La Société exerce une influence notable sur UCB, mais n'est pas en mesure de contrôler la politique de distribution d'UCB et, dès lors, ne contrôle pas la date à laquelle la différence temporelle s'inversera. Par conséquent, jusqu'au 31 décembre 2016, un passif d'impôt différé était comptabilisé sur 5% des réserves accumulées au sein d'UCB SA, qui étaient imposables en cas de distribution. Compte tenu de la réforme fiscale qui a été votée le 22 décembre 2017 et qui acte l'exonération fiscale à 100% des dividendes « RDT » ; le passif d'impôt différé antérieurement acté sur 5% des réserves distribuables d'UCB a été annulé. Par ailleurs le taux d'imposition passera de 33,99% jusqu'à présent à 29,54% en 2018 et le montant d'actif d'impôt différé sur les crédits d'impôts non utilisés (non comptabilisé) a été ajusté en conséquence au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d'impôt différé que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est 'probable' que la Société disposera d'un bénéfice imposable

suffisant, lorsqu'il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui s'inversent, soit au cours de la même période que l'actif, soit au cours d'une période sur laquelle la perte résultant de l'actif pourra être reportée. L'actif d'impôt différé relatif aux crédits d'impôts non utilisés n'est pas comptabilisé en absence d'indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d'impôts non utilisés. Les crédits d'impôts n'ont pas de date d'expiration fixe.

4.3.2. Variations des passifs nets d'impôt différé

€ 000	2017	2016
Passifs nets d'impôt différé au 1^{er} janvier	-19.464	-19.872
- Réserves d'UCB	19.464	364
- Amortissement des frais de restructuration des dettes		443
- Evaluation à la juste valeur des IRS non désignés comme couverture		-476
- Ajustement de reclassement	284	554
-Autres éléments	12	
Total des impôts dans le résultat net	19.760	885
- Evaluation à la juste valeur des IRS de couverture	-	34
- Ajustement de reclassement	-284	-554
Total des impôts dans les autres éléments du résultat global	-284	-520
<i>Effet des modifications au pourcentage de la participation de la Société dans UCB entraînées par</i>		
- La variation des actions propres détenues par UCB	-	44
- L'augmentation de la participation dans UCB	-	-
Total des impôts comptabilisés dans l'état des variations de capitaux propres	-	44
-Autres éléments	-12	
Passifs nets d'impôt différé au 31 décembre	-	-19.464

4.3.3. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2017	2016
Bénéfice avant impôts	266.174	180.301
Taux d'imposition applicable	33,99%	33,99%
Impôts théoriques	-90.473	-61.284
Impôts comptabilisés	19.760	885
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	-110.233	-62.169
Dividendes	-26.610	-25.453
Quote-part dans le résultat d'UCB	92.532	63.705
Dividendes non imposables*	24.707	23.032
Variation des réserves d'UCB	-	364
Impact réforme fiscale sur réserves d'UCB	19.464	
Amortissement des frais de restructuration des dettes	133	443
Evaluation à la juste valeur des IRS non désignés comme couverture	-577	-476
Ajustement de reclassement	284	554
Autres	-300	
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	110.233	62.169

*limité au résultat statutaire de la société

4.4. Frais généraux

€ 000	2017	2016
Rémunérations des administrateurs	337	110
Jetons de présence	46	
Rémunération du directeur	173	146
Rémunération commissaire	11	7
Prestataires de services		
- Comptabilité	44	23
- Conseils (juridiques, fiscaux, sociaux, financiers, assurances)	79	35
- Notaire		2
- Agent payeur		15
Cotisations		
- Euronext	48	38
- Euroclear	15	12
- FSMA	59	89
- Autres	15	1
Services		
- Publicités financières	34	55
- Assurances	33	39
- Portail du conseil	9	13
- Formation		2
Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	12	11
Don	25	20
TVA		59
Récupération frais années antérieures	-	-
Total	940	677

4.5. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Au cours de l'exercice 2017, le nombre d'actions en circulation n'a pas changé et s'élève donc toujours à 44.548.598.

4.6. Dividendes

Pour l'exercice 2017, une proposition de dividende brut de € 0,54 par action, soit un montant total de € 24.056k, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 25 avril 2018. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion de son capital, la Société entend par capital le capital souscrit, la réserve de primes d'émission et toutes les catégories des réserves présentées dans l'état des variations de capitaux propres.

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.225k. Le capital au 31 décembre 2017 est représenté par 44.548.598 actions sans valeur nominale, inchangé par rapport au 31 décembre 2016. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 24.064.259 au 31 décembre 2017; les autres actions sont dématérialisées. Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires. Dans le nombre total des actions sont comprises 4.542 actions qui représentent une réserve d'échange pour les droits d'attribution, tant émis qu'en réserve; le droit de vote attaché à ces actions est suspendu.

La Société gère la structure de son capital en fonction de sa participation dans UCB et de son endettement. L'objectif de la gestion du capital est d'assurer la conformité avec tous les covenants financiers. Le non-respect des covenants financiers donne le droit aux banquiers de mettre fin aux emprunts avec effet immédiat. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016 il n'y a pas eu de violation des covenants financiers. Voy. également la note 4.2.6. pour plus d'informations concernant la nature et le calcul des covenants.

4.8. Transactions avec les parties liées

Concert

Sur la base des déclarations de transparence et des déclarations dirigeants, l'actionnariat au 31 décembre 2017 peut être résumé comme suit:

	En concert		Hors concert		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Financière Eric Janssen SPRL	8.525.014	19,14%	1.988.800	4,46%	10.513.814	23,60%
Daniel Janssen	5.881.677	13,20%	-	-	5.881.677	13,20%
Altai Invest SA	4.969.795	11,16%	26.468	0,06%	4.996.263	11,22%
Barnfin SA	3.903.835	8,76%	-	-	3.903.835	8,76%
Jean van Rijckevorsel	11.744	0,03%	-	-	11.744	0,03%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,29%	2.015.268	4,52%	25.307.303	56,81%
Autres actionnaires	-	-	19.241.265	43,19%	19.241.265	43,19%
Total des droits de vote	23.292.065	52,29%	21.256.533	47,71%	44.548.598	100,00%

Altai Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les modalités du concert sont reprises dans un pacte d'actionnaires dont les éléments clés peuvent être résumés comme suit:

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Tubize en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au conseil d'administration de Financière de Tubize. Au sein de ce conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.
- Les parties s'informent préalablement des projets d'acquisitions et de cessions significatives d'actions de Financière de Tubize. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

Dirigeants

Les avantages à court terme attribués aux dirigeants (les 11 administrateurs et le directeur) s'élèvent à € 522k au total pour l'exercice 2017. Les dirigeants n'ont pas bénéficié d'autres types de rémunération au cours de l'exercice 2017.

UCB

En 2017, la Société a reçu un dividende d'UCB afférent à l'exercice 2016 pour un montant de € 78.289k. Il n'y pas eu d'autres transactions avec UCB au cours de l'exercice 2017.